



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 13

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 30/04/2025

DELIBERATION

n°CFVU 2024-06

***relative à l'élection du Vice-président Etudiant de
l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE***

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 9,

Vu les résultats des élections des 19 et 20 mars 2025 pour le renouvellement des usagers aux conseils centraux de l'Ecole TSE,

Vu la candidature de Monsieur Liam LODS,

Vu les résultats du premier tour de scrutin, faisant état des résultats suivants :

-M. Liam LODS :	13 Voix favorables
	0 Voix défavorable
	0 abstention
	0 vote blanc ou nuls

Considérant qu'en application de l'article 9 du règlement intérieur susvisé, le vice-président étudiant est élu par ses membres, parmi les étudiants élus au CFVU,

Les membres du conseil de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

M. Liam LODS est élu Vice-président Etudiant de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Ecole TSE.

**La Présidente du conseil de la formation et de la
vie universitaire,**

Isabelle PECHOUX

Signé par :

ISABELLE PECHOUX
2DA4AA1B3355414...